

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.29 LA DETTE DU TIERS MONDE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

CONVAINCUE que les gouvernements et les institutions financières multilatérales devraient encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment par le biais de programmes nouveaux ou élargis de création d'institutions, de conservation des sols, de protection des bassins versants, de gestion de la pêche et de la foresterie, d'utilisation des espèces de faune et de flore sauvages, de petites exploitations agricoles, de protection de la diversité biologique, de création et d'expansion de parcs nationaux et réserves biologiques, et d'investissement dans la recherche scientifique en tant que base nécessaire à un développement socio-économique durable.

RECONNAISSANT que de nombreux pays en développement ont envers des banques, gouvernements et organismes privés des pays industrialisés des dettes d'une ampleur sans précédent ;

PREOCCUPEE par le fait que, dans la majorité des pays en développement, cet endettement est en augmentation, sans grand espoir de remboursement immédiat, surtout dans les pays à faible revenu notamment ceux d'Afrique sub-saharienne ;

PREOCCUPEE EN OUTRE de ce que les dépenses de conservation telles que la gestion des sols, des ressources en eau, de la pêche et des forêts, la protection des espèces menacées, l'épuration des eaux et de l'air, la formation à la gestion, et l'éducation à l'environnement, doivent souvent être repoussées en raison, notamment, des obligations liées au service de la dette;

PREOCCUPEE EN OUTRE de ce qu'une dette extérieure élevée peut encourager l'expansion de la monoculture commerciale et du pâturage sur des terres marginales dans le but d'obtenir des recettes à court terme pour le service de cette dette ;

NOTANT que cette situation réduit les possibilités de gestion des ressources renouvelables et ainsi entrave le développement économique durable, en accélérant la destruction des forêts tropicales et autres écosystèmes critiques ;

RAPPELANT le manifeste publié récemment à l'issue de la première réunion de huit présidents de pays latino-américains à Mexico sur l'allègement de la dette des pays lourdement endettés ;

CONSCIENTE que, si elle n'est pas résolue dans l'intérêt mutuel des établissements de prêt et des pays emprunteurs, la crise de la dette pèsera de plus en plus lourd sur les pays en développement et leur milieu naturel ;

NOTANT qu'un certain nombre de gouvernements soulagent le fardeau de la dette en acceptant :

- a. d'abaisser les taux d'intérêt ;
- b. d'échelonner le remboursement de la dette;
- c. dans certains cas, d'alléger le fardeau de la dette des pays à faible
- d. revenu, à l'exemple du Canada, du Royaume-Uni et d'autres pays
- e. européens ;
- f. de convertir la dette en engagements de dépenses en monnaie
- g. locale ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. PRIE le président de l'UICN de faire parvenir aux gouvernements qui participeront à la Réunion économique au sommet du Groupe des Sept à Toronto en juin 1988, un mémoire faisant état des préoccupations des membres de l'Union et demandant à ces gouvernements, conjointement avec

17^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1^{er} au 10 février 1988

des institutions financières multilatérales, des organismes financiers privés et des groupes de conservation de prendre des mesures encourageant la gestion rationnelle des ressources naturelles et le développement économique à long terme en tant qu'éléments d'ajustements présents et futurs de la dette.

2. **PRIE INSTAMMENT** les gouvernements et les institutions inter- gouvernementales, créanciers de pays à faible revenu de l'Afrique sub-saharienne, de prendre les mesures voulues pour alléger le fardeau de la dette de ces pays le plus rapidement possible.